

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 106

présenté par
M. Muzeau, Mme Amiable, Mme Fraysse, M. Braouezec,
M. Chassaigne, M. Gosnat et M. Daniel Paul

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 11 à 13 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de l'amendement estiment que les dispositions relatives au reçu pour solde de tout compte prévue aux alinéas 11 à 13 du projet de loi sont imprécises et que la portée exacte de l'effet libératoire est incertain.